



Flash info

Le journal d'information de la Ville de Saint-Just

Octobre 2014



**28ème Salon d'art Francis
Chedozeau**

événement

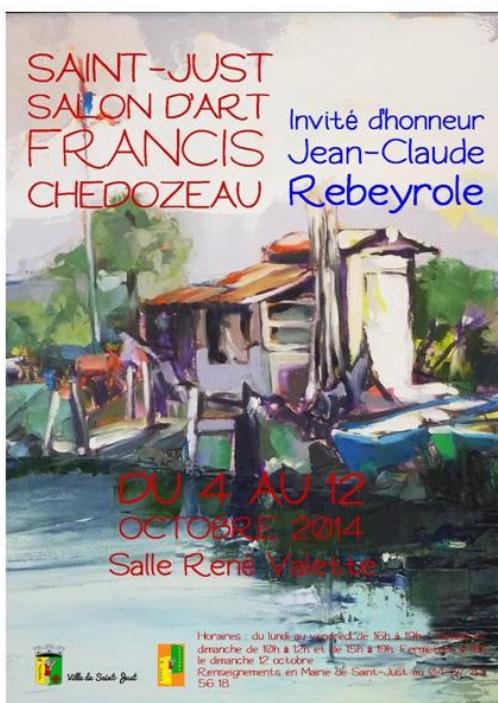
Salon d'art Francis Chedozeau

Du SAMEDI 4 au DIMANCHE 12 OCTOBRE, la commission Culturelle organise le 28ème salon d'art Francis Chedozeau.

Plus de cinquante artistes seront présents. L'acrylique, l'huile, le pastel, le dessin et la sculpture seront mis à l'honneur pendant cette semaine.

Le salon accueille cette année Jean-Claude REBEYROL comme invité d'honneur. Cet artiste maîtrise la peinture à l'huile.

Le salon est visible du lundi au vendredi de 16h à 19h, le samedi et dimanche de 10h à 12h et de 15h à 19h. Fermeture à 18h le dimanche 12 octobre.



Exposition d'art hall culturel

L'exposition de photographies de Christine FLECHIER - QUISSARGUES est toujours visible en Mairie.

Venez découvrir des clichés tout en émotions et en originalité.

Exposition visible pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Entrée libre

Commémoration du 11 novembre

Dans le cadre de la commémoration du 11 novembre 1945 et des 100 ans de la première guerre mondiale, la mairie va organiser une exposition sur cette guerre.

La mairie est à la recherche d'objets, de documents, ... qui datent de cette époque afin de compléter l'exposition.

Si vous avez en votre possession ces objets veuillez s'il-vous-plait vous présenter à l'accueil de la Mairie ou contacter Véronique OLIVIER, Adjointe, lors de sa permanence le jeudi soir de 18h à 19h en Mairie.

Agenda du mois d'octobre

Spectacle salle Bernadette Lafont

MERCREDI 22 OCTOBRE
10H30

La compagnie MIAM MIAM présente le spectacle **ACROBATIE CULINAIRE**. En collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel

L'histoire : Elans contrôlés d'enthousiasme et tourbillon de frénésie. Recette mouvementée et agitée.

Duo vivant et remuant.

Deux femmes, deux complices.

Elles sont là pour partager une recette de cuisine, mais pas n'importe laquelle. C'est LA recette. Celle de mamie, la plus goûteuse, la plus décoiffante, la plus excitante. Leur bouillonnement vaut-il avoir raison d'elles ? Mais qui cuisine qui ? Qui sera le dindon de la farce ?

Spectacle de cirque itinérant – durée 30mn

pour les enfants à partir de 3 ans

Gratuit et entrée libre



SAMEDI 25 OCTOBRE
21H

La compagnie PARTANCE présente
CONTES DU LANGUEDOC DES CEVENNES A LA MEDITERRANEE

Laissez-vous tenter par des contes qui sentent le thym et la lavande. Ils disent les murs de pierres sèches et parlent des bergers. Venez écouter l'histoire de la sorcière de Mende, à moins que ce ne soit la sorcière de Narbonne ? Savez-vous pourquoi il faut se méfier des dracs et autres farfadets. Et si les demoiselles, les fées n'étaient que les survivances des anciennes traditions ? Le conteur, n'ayant pas la chance de parler la langue d'Oc, content en français.

Entrée : 5 €



INFORMATIONS SCOLAIRES

Informations ALAE / CANTINE / TAP

La Mairie a mis en place pour la rentrée scolaire un logiciel qui permet aux familles d'inscrire leurs enfants en ligne sur l'ensemble des temps périscolaires (ALAE matin/soir et cantine).

Vous pouvez vous inscrire de deux manières :

- à l'accueil de la Mairie de Saint-Just
- sur le site internet à partir du **1er OCTOBRE** à l'aide d'un identifiant et d'un code qui vous sera fourni.

Vous pourrez inscrire vos enfants à l'avance sur une ou plusieurs semaines. Les inscriptions pour le jour J seront verrouillées par internet la veille avant 17h dernier délai. Tous les enfants devront être inscrits au préalable pour fréquenter l'ALAE et la cantine.

Attention les horaires d'inscription seront :

- par internet (règlement par CB uniquement): arrêt des inscriptions à 17h
- à la mairie (Règlement par CB, chèque, espèces...):

Lundi	8h30 - 11h00
Mardi	14h00 - 17h00
Mercredi	8h30 - 11h00
Jeudi	14h00 - 17h00

Les nouveaux parents ainsi que les parents qui ne les ont pas encore fournis devront se présenter à la mairie avec les pièces suivantes :

- Fiche d'inscription ALAE dûment complétée (à retirer à la mairie)
- Fiche sanitaire de liaison (à retirer à la mairie)
- Copie du carnet de vaccinations
- Copie de l'avis d'imposition 2012
- Copie de la carte CAF/MSA.

Le remboursement de vos tickets de l'année dernière s'effectue lors de votre inscription auprès de la mairie.

En début d'année, les inscriptions au TAP se feront encore le matin auprès d'Anaïs OTALORA. Par la suite les familles pourront aussi inscrire les enfants en ligne.

Les tarifs de l'ALAE correspondent à un forfait qui dépend de vos revenus imposables de 2012 :

Tarifs ALAE :

	Revenus imposables inférieur à 2000€	Revenus imposables supérieur à 2001€
ALAE du matin	00,60€	00,75€
ALAE cantine	00,20€	00,25€
ALAE du soir	00,40€	00,50€

Tarifs cantine :

Maternelle : 3,30€

Elémentaire : 3,50€

Horaires ALAE :

	ALAE de l'élementaire	ALAE de la maternelle
Matin	7h15 - 8h50	7h15 - 8h40
Midi	12h00 -	11h50 -
soir	17h00 -	16h50 - 18h00

Ateliers TAP élémentaire gratuits :
16h15 - 17h

Ateliers TAP maternelle gratuits :
16h05 - 16h50

URBANISME - ESPACES VERTS

Déclarations H1 et DAACT [déclaration achèvement des travaux]

Nous rappelons à tous ceux de nos administrés qui ont déposé un permis de construire ou effectué des travaux nécessitant une autorisation Déclaration préalable (piscines, abris divers..) qu'il convient de déposer le document dit »H1 » en mairie ou bien auprès des services des impôts des particuliers de Lunel. Ce document est à transmettre dès lors que le dit bien est utilisé même si tout n'est pas encore terminé. Les services des impôts demandent que cette déclaration soit faite dans les 90 jours suivant leur utilisation.

Le document dit « DAACT » est à déposer en mairie lorsque tout ce qui se trouve dans le permis est terminé, clôtures et crépis faits etc il n'y a pas de délai particulier il faut seulement que tout soit terminé car c'est ce document qui va déclencher la mise en conformité de votre bien.

De plus nous avons pu constater depuis quelques temps, une recrudescence des infractions à l'urbanisme : modification des habitations existantes, nouvelles constructions, modifications des clôtures,...

Nous vous rappelons qu'avant d'effectuer toute modification ou création il convient de se renseigner auprès du service urbanisme de la mairie pour se mettre en conformité avec le PLU et déposer les demandes nécessaires.

Murs de clôture

En vue de poursuivre l'embellissement du village, souhaité par chacun d'entre nous, la Municipalité a engagé depuis plusieurs années, une action afin de sensibiliser les saint-justois qui n'ont pas crépi leurs murs de clôture donnant sur la voie publique.

Au printemps 2013, nous avions demandé à toutes les personnes concernées de se mettre en conformité avec le PLU actuellement applicable sur la commune et des courriers leur ont été adressés.

Il serait regrettable que nous soyons obligés de dresser des PV d'infractions après toutes ces initiatives non abouties.

Jardins potagers familiaux

De plus en plus de familles sont intéressées par les produits bios.

Cependant, il n'est pas souvent possibles pour elles d'avoir assez de terrain afin de cultiver leurs légumes.

C'est pourquoi la municipalité a créé en 2012 des jardins potagers familiaux.

Si cela vous intéresse, veuillez contacter Mr Michel Noyé, Adjoint au Maire.



**Pour toutes informations, contacter Mr Michel Noyé, Adjoint à l'Aménagement du Territoire et des Espaces Verts.
Ses permanences ont lieu le lundi de 18h à 19h, sans rendez-vous**

ASCM - ASSOCIATIONS

L'ASCM Bibliothèque

La bibliothèque est désormais gratuite.

Dans le cadre de la mise en réseau , la section recherche des bénévoles afin de faciliter son fonctionnement.

Les nouveaux horaires sont :
Le mercredi et le samedi de 10h à 12h.

Pour toutes informations joindre Véronique OLIVIER au 06 42 42 60 33



Nouveauté ASCM : rock

Une nouvelle section débute en cette rentrée 2014. Des cours de rock seront proposés le lundi soir de 20h à 21h à la salle du Lavoir.

Informations au 06 77 21 03 42

Nouveauté ASCM : l'Aire de l'Art

Parce que l'art permet l'épanouissement de chacun et qu'être ensemble pour créer c'est déjà partager. Venez découvrir l'art sous toutes ses formes.



Atelier Créativité
Animé par Victoire de la Messardière Artiste peintre
Atelier de découverte de différentes techniques artistiques telles que la peinture acrylique, à l'huile, le pastel, le collage, l'encre... et bien d'autres activités encore.

Atelier pour adultes et enfants
le lundi de 17h15 à 18h45 Salle du Lavoir à St Just

Tarifs annuels :
Adultes : 250€ matériel fourni
Enfants : 200€ matériel fourni
1 Cours d'essai gratuit

Contact :
Claire DALBIGOT
Tél : 06.81.22.51.71
mail : lairedelart@gmail.com



A SAVOIR

Recensement de la population

Le recensement de la population de Saint-Just se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Afin d'assurer les opérations de recensement, la commune fera appel à des agents recenseurs.

Les personnes qui souhaitent devenir agents recenseurs sont amenés à déposer leur candidature auprès de Mr le Maire avant le 31 octobre 2014.

La priorité sera donnée aux :

- demandeurs d'emploi
- Mères au foyer
- Retraités (faibles revenus)

Qualités souhaitées :

- disponibilité, rigueur et sérieux
- Connaissance du territoire
- Connaissance et utilisation de l'outil informatique



Intempéries du 29 septembre 2014

Demande de reconnaissance état catastrophe naturelle

Suite aux intempéries du 29 septembre dernier, la commune a sollicité de la préfecture la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Les personnes ayant subi des dégâts lors de ces intempéries peuvent se faire connaître en mairie.

Foire artisanale

La mairie organise comme chaque année une foire artisanale le DIMANCHE 16 NOVEMBRE dans la salle René Valette.

Si vous souhaitez y participer veuillez s'il-vous-plait formuler votre demande en mairie, soit par email à servicecom@stjust34.com soit par téléphone au 04 67 83 5618.

Cette foire est artisanale. Les produits exposés et à vendre se doivent d'être de production artisanale pour les aliments et du fait main pour les objets.

À savoir

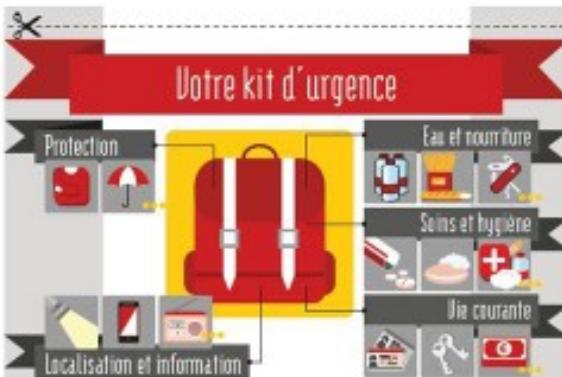
Installation d'une sirène au système d'alerte et d'information des populations

Par convention signée avec Mr le Préfet de l'Hérault, la commune a installé et raccordé une sirène élatique au système d'alerte et d'information des populations.

Les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise ont conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, est désormais installée sur un bâtiment communal (église communale). Le raccordement permettra le déclenchement de cette sirène à distance par les services de l'Etat. Le déclenchement manuel pourra également être activé par les services municipaux, en cas de nécessité.

A NOTER : tous les 1ers mercredis de chaque mois, la sirène retentira sur la commune, et ce pour s'assurer du bon fonctionnement de cette dernière. La sirène devrait donc retentir pour la première fois le mercredi 5 novembre.



Le signal national d'alerte

Émis par les sirènes, c'est un son montant et descendant.



L'alerte

3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Fin de l'alerte

Son continu de 30 secondes

Les essais mensuels

1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{ers} mercredis du mois

À quoi sert-il ?

Il vous signale un danger imminent ou en cours.

Réagissez immédiatement.

Adoptez les comportements réflexes de sauvegarde.

À proximité d'un barrage hydraulique

Au signal spécifique « corne de brume », rejoignez sans délai un lieu en hauteur.

Être acteur de sa sécurité

Sachez réagir

- A quels risques êtes-vous exposés ?
- Reconnaitrez-vous le signal national d'alerte ?
- Connaissez-vous les comportements réflexes de sauvegarde ?
- Confinement ou évacuation : comment choisir ?

Respectez les consignes des autorités

Elles vous indiqueront comment vous mettre en sécurité.

Les comportements réflexes de sauvegarde

Mettez-vous en sécurité
Rejoignez sans délai un bâtiment.



Tenez-vous informés

Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions.
Ma fréquence de radio à écouter :



Restez en sécurité

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants.



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale